Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le
ID : 064-216400358-20230925-DCM202341-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
25 septembre 2023

Nombre de Conseillers : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 25 septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2023

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoît COVILLE, Christian DURROTY, Valentin TELLECHEA, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Céline MAZEROLLES, Patricia VIALLE, Sophie KONSTANTINOVITCH, Beñat ARLA, Zigor GOIEASKOETXEA.

Excusés : Kathy COELHO (donne pouvoir à Marie BLEIKER), Aurélie BELASCAIN (donne pouvoir à Beñat ARLA), Myriam COULOUMIERS (donne pouvoir à Zigor GOIEASKOETXEA).

Secrétaire de séance : Céline MAZEROLLES

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2023-41 : Adressage

Vu le décret n° 2023-767 du 11 août 2023 fixant les modalités de mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions.

Les communes doivent donc mettre à disposition une dénomination pour l'ensemble des voies, publiques et privées lorsque ces dernières sont ouvertes à la circulation, ainsi que des lieux-dits ;

Cette action contribue à améliorer votre sécurité (services d'incendie et de secours) et l'efficacité des services (courrier, fournisseurs de réseaux, livraison, services à la personne, etc…) grâce à une localisation des maisons et entreprises.

Le décret entre en vigueur le 1er janvier 2024.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à **l'UNANIMITE** :

ARTICLE 1 : **D'APPROUVER** la dénomination des voies telle qu'établie dans le tableau en annexe ;

ARTICLE 2 : **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer toute pièce à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 28 septembre 2023

Mme la Maire
Marie José MIALOCQ

MAIRIE d'ARBONNE (Pyrénées-Atlantiques)